



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

**Date : 03 décembre 2019**

### Présents :

M. Alex ALLARD SAINT-ALBIN  
M. Francis DEKNUYDT  
M. Jean-François BERNARD  
M. Régis DELANNOYE  
M. Alain DELATTE  
M. César DELNATTE  
Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONO  
M. Jean-Pierre FIARD  
M. Jean-Raphaël GROS-  
DESORMEAUX /JRGD  
M. Guillaume LALUBIE  
M. Patrick MARECHAL  
M. Rémi PICARD  
M. Patrick QUENEHERVE  
M. David BELFAN  
M. Bruno LAZZARINI (DEAL)  
Mme Clara SINGH (DEAL)  
Mme Clarisse COURTY (DEAL)  
M. Jean-Pierre GOUT (DEAL)  
M. Stéphan LERIDER (DEAL)

Mme Julie GRESSER (DEAL)  
M. Thomas BAUDRY (Étudiant)

### Excusés :

M. Jean-Valéry MARC  
Mme Françoise NEGOUAI (CTM)  
Mme Mélanie HERTEMAN (mandat donné au Président du CSRPN)  
Mme Olivia URITY  
M. Romain FERRY (mandat donné au Président du CSRPN)  
Mme Aude NACHEBAUR  
M. Georges TAYALAY  
M. Michel TANASI  
M. YVON Christophe (mandat donné au Président du CSRPN)  
M. Stéphane JEREMIE  
M. Jean-Philippe MARECHAL (mandat donné à Patrick QUENEHERVE)

**Le quorum est atteint : 21 membres présents (sur 24 membres).**

**La séance débute à 8h45**

Ordre du jour :

- introduction du président de séance,
- nouvelle équipe DEAL,
- plan régional biodiversité,
- commissions : CCRRB, géodiversité,
- études de connaissances Faune Terrestre,
- réglementation espèces protégées (Amphibiens/reptiles, oiseaux, flore),
- DEP (déconcentration CNPN-CSRPN, organisation DEP/CSRPN, DEP en cours, DEP à venir, DEP futures, doctrine Parc éolien),
- PNA Tortues marines,
- lutte contre l'iguane commun,
- réglementation EEE (nouveaux et futurs arrêtés, demande de dérogation PNM/ONF, demande d'autorisation CNRS, Cas de la *Cherax*, séminaire EEE, outils de com, stage pléco),
- habitats : liste habitat ZH,
- feuilles de route État : Stratégie EEE
- points divers.

Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, Président du CSRPN, ouvre la séance et demande aux

membres l'autorisation pour l'enregistrement des échanges, afin de faciliter la prise de note du secrétariat.

L'ensemble des membres autorise l'enregistrement à l'unanimité.

Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX demande la désignation d'un maître du temps, afin de pouvoir respecter le temps imparti aux différents sujets à aborder. Julie GRESSER se désigne pour cette tâche.

Le président de séance s'excuse d'avance du fait qu'il doit s'absenter une partie de la matinée et laissera M. Patrick QUENEHERVE assurer son intérim en tant que vice-président.

La séance se poursuit par la présentation des nouveaux arrivant dans l'équipe de la DEAL :

- Bruno LAZZARINI, Chef de pôle (en remplacement d'Emmanuel SUTTER) arrivé le 01/08/2019
- Sabrina MUNIER, Chargée de mission milieu marin et littoral (en remplacement de Fabien VEDIE), arrivée le 01/09/2019
- Clara SINGH (en remplacement de Manon LASALLE), VSC communication et EEE, arrivée le 15/09/2019 (contrat d'1 an)

### **1- Plan régional biodiversité présenté par B. LAZZARINI**

M. B. LAZZARINI présente le contexte dans lequel se situe ce plan régional et décrit les grandes lignes.

6 axes :

- Reconquérir la biodiversité dans les territoires
- Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
- Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
- Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité
- Connaître, éduquer, former
- Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

Il annonce le 12 décembre 2019, une première rencontre réunissant en un premier temps les différents acteurs de l'état, pouvant proposer une déclinaison locale du plan d'action national.

L'objectif étant de mieux coordonner les actions de l'état, puis une ouverture plus large sur les acteurs du territoire.

Les membres du CSRPN trouvent ce projet très ambitieux et souhaitent suivre l'avancée des travaux.

### **2) Proposition d'ouverture de commissions :**

- **Commission Consultative Régionale des Réserves Biologiques**

M. C DELNATTE présente le rôle des CRRB et rappelle l'historique des RBI et RBD en Martinique.

Il rappelle les missions des RBI et les différentes études menées dans ces réserves.

Les membres du CSRPN accueillent favorablement la demande portée par M. DELNATTE et sont d'accord pour endosser ce rôle de CCRRB.

Avis favorable du CSRPN
-------------------------

- **Commission géodiversité**

M. S. LERIDER rappelle le contexte dans lequel ce type de commission est mise en place et rappelle également sa fonction au sein du CSRPN.

M. A. ALLARD SAINT-ALBIN à l'initiative de la demande de mise en place de cette commission, est désigné référent coordinateur. Il insiste sur la nécessité de mettre en place cette commission, notamment pour la validation de l'inventaire géologique et par la suite la mise en place d'APG.

Il est rappelé que cette commission n'est pas réservée uniquement aux géologues et peut accueillir tous les membres du CSRPN intéressés. Certains membres présents ont manifesté leur intérêt à

participer a cette commission, tel que : Francis DEKNUYDT, Guillaume LALUBIE, Patrick QUENEHERVE.

Avis favorable du CSRPN

### **3) Études de connaissances Faune Terrestre**

Afin que les membres du comité aient connaissance des études réalisées, un point d'information est réalisé par J. GRESSER. Elle informe que les rapports finaux seront envoyés aux membres :

- Étude sur l'Habitat de la Matoutou Falaise, rendue en janvier 2019,
- En cours (rendu 2020) :
  - étude du poisson gale et sa répartition en Martinique,
  - étude scorpion de Martinique,
  - atlas sur les myriapodes,
  - étude pêches électriques / ouvrages (Rivière Blanche),
  - étude prise en compte des Chiroptères dans les aménagements.

### **4) Réglementation espèces protégées (Amphibiens/reptiles, oiseaux, flore)**

Julie GRESSER fait un point information sur l'actualité liée à la réglementation :

#### **- nouvel arrêté reptiles/amphibiens, du 14 octobre 2019**

Il est à noter le rajout du CNPN pour la prise en compte de l'habitat du *Tetracheilostoma*. Un recours a été fait par l'association CD2S pour Hylode de Johnstone, souhaitant sortir cette espèce de la liste des espèces exotiques.

Francis DEKNUYDT, signale le changement de nom du Dynaste, suite à une étude sur l'amélioration de la connaissance de l'espèce, ce qui peut porter atteinte à sa protection. J GRESSER, informe que le changement de nom, ne remet pas en cause la protection d'une espèce et mentionne l'exemple de l'arrêté oiseaux.

Jean-François BERNARD, souligne tout de même le risque, puisque qu'il ne s'agit pas d'un simple changement de nomenclature.

César DELNATTE fait mention d'un cas de jurisprudence en local, mais néanmoins le risque existe.

Julie GRESSER rappelle que dans le cas d'un arrêté préfectoral, le modifier en terme de procédure est plus facile.

#### **- démarche à venir pour la révision de l'arrêté oiseaux**

Cette révision se fera sur la base de la liste rouge régionale publiée en février/mars 2020. Contrairement à l'arrêté précédent, l'habitat est pris en considération et une révision des noms sera également faite.

#### **- démarche engagée sur la révision de l'arrêté Flore**

Clarisse COURTY fait un rappel sur l' Arrêté du 26 décembre 1988 obsolète, qui ne protégeait que 38 espèces végétales. Sachant que ce nombre est insuffisant au regard de la richesse (1600 espèces autochtones) et des menaces.

Clarisse COURTY propose aux membres une méthodologie à valider et de constituer par la suite un groupe d'experts en CSRPN.

Elle précise que ce travail de révision est basé sur le référentiel taxonomique du CBMQ, portant sur les espèces indigènes et cryptogènes.

Les critères à prendre en compte pour sélectionner les espèces sont les suivants :

- Endémicité : stricte, Petites Antilles, Caraïbes
- Rareté : Flore de FOURNET + Indice de rareté développé par V. BOULLET
- Catégorie de menace : évaluation de 166 espèces dans Livre rouge des Antilles Françaises
- Espèces soumises à une pression de cueillette : attrait esthétique, propriétés médicinales, croyances...
- Espèces CITES : espèces soumises à la convention de Washington qui régleme la commercialisation des espèces.

Ces critères permettront de faire un classement en 3 priorités, ce qui déterminera le niveau de sensibilité de l'espèce à protéger.

Jean-François BERNARD suggère fortement que la méthodologie UICN est à prendre en considération. L'issue de ce travail par les membres du CSRPN sera par la suite validé dans le cadre des ateliers UICN.

Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONO, s'étonne que ce travail ne soit pas porté par le Conservatoire Botanique.

Clarisse COURTY précise que pour aboutir à cette méthodologie, le conservatoire a été sollicité, mais c'est une proposition de base de travail à faire évoluer.

Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONO rappelle le travail énorme qui a été fait par le passé et qui devrait être pris en considération.

Clarisse COURTY confirme que l'établissement de cette liste d'espèces prendra en compte l'ensemble des travaux existants et se fera avec l'ensemble des botanistes.

Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONO demande à ce que la prise en compte des espèces soit exhaustive.

Jean-François BERNARD attire l'attention sur le fait que l'endémisme ne doit pas être le critère principal pour l'établissement de cette liste.

M. JP FIARD demande à ce que soit pris en considération le livre de ROLLET (Arbres des Petites Antilles), l'expérience des experts locaux et le risque de disparition de la plante.

César DELNATTE rappelle qu'il y a eu des erreurs sur l'actuelle liste rouge qui s'était basée à dire d'expert.

M. JP FIARD considère que la rareté ne peut être le seul critère à prendre en considération.

M. Patrick QUENEHERVE (président de séance) propose que la méthodologie soit travaillée en groupe de travail, en associant le Conservatoire Botanique par intermittence.

M. JP FIARD se propose d'être le rapporteur sur ce sujet, mais suggère que soit défini plusieurs petits groupes de travail.

Les groupes ou le groupe sera composé à minima de l'ensemble des botanistes du CSRPN.

**- DEP (déconcentration CNPN-CSRPN, organisation DEP/CSRPN, DEP en cours, DEP à venir, DEP futures, doctrine Parc éolien).**

Julie GRESSER présente les modifications portant sur la procédure Dérogation Espèces Protégées (DEP). Julie GRESSER rappelle qu'une liste a été proposée au Ministère, mais n'a pas été retenue en totalité. Cela dit, le CNPN a donné un avis défavorable à cette liste proposée par le ministère, mais ont tout de même décidé de présenter cette liste. Une consultation publique est en cours et il est précisé aux membres du CSRPN qu'ils ont la possibilité d'y participer.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la nouvelle procédure DEP sera applicable.

M. B. LAZZARINI informe les membres du CSRPN que le Ministère a pour objectif une déconcentration de 70 % des avis du CNPN vers les CSRPN.

Julie GRESSER précise qu'une communication sera faite lorsque la nouvelle liste sera officiellement validée.

Julie GRESSER présente l'organisation mise en place pour les avis CSRPN :

- Consultation par mail avec un avis remis sous 30 jours (déjà acté)
- Prévoir un calendrier pour un choix du rapporteur par les vices-présidents (mer ou terre) si absence du président

- Lors de la consultation par mail : envoi des remarques au rapporteur

Les membres du CSRPN souhaitent que la réponse soit adressée à tous.

- La DEAL envoie les avis finaux aux membres CSRPN, une fois signés.

Julie GRESSER poursuit en faisant un point de situation sur les différents dossiers :

- dossiers accordés :

- 2016- 2019 : DEP accordée à JRGD pour le moqueur à Gorge Blanche

- 2017- 2019 : DEP accordée à Guillaume VISCARDI pour la Flore

- 2017- 2019 : DEP accordée à Damien CHEVALLIER pour les TM

- 2019 : DEP accordée à Maël DEWYNTER pour le film sur *Tetracheilostoma*

- 2018- 2019 : DEP accordée à Fabien VEDIE pour la transplantation de coraux : demande de

- prolongation de 1 an car manip en cours (prévision terminée au 1er semestre 2020) - AVIS
- 2018- 2021 : DEP accordée à l'ONF pour PNA TM (Caroline CREMADES)
- 2019- 2022 : DEP accordée à l'ONF/ PNRM/ Baptiste ANGIN pour PNA IPA
- 2019-2021 : DEP Biotope cadavres Chauves souris/ oiseaux
- 2019-2024 : DEP Accordée à Rémi PICARD pour les cadavres Chauves souris : BDD à jour
- 2019 : DEP Musée du Père PINCHON : régularisation faite

Julie GRESSER propose que tout renouvellement de DEP doit faire l'objet d'un bilan de la dérogation précédente.

Les membres du CSRPN votent et valident ce principe.

→ **Question générale** : choix d'avoir un responsable/référent d'une équipe ou nommer tous les intervenants ? Un exemple « demande de Biotope pour les cadavres des éoliennes »

- **dossiers en cours** :

- DEP Thomas MONJOIN Biotope pour la capture au filet de chauves souris → avis défavorable, dossier à reprendre
- DEP Musée du Père PINCHON : transport/naturalisation/exposition espèces MNHN → avis CSRPN attendu pour le 19/12/19
- DEP CHU Fort de France pour le *Bothrops*, dépôt le 28/11/19 : nomination Expert CSRPN Rapporteur désigné en séance Alain DELATTE et César DELNATTE.
- DEP du Grand Port pour l'extension du terminal  
→ avis défavorable du CNPN, en attente d'un dossier mis à jour qui sera soumis à nouveau au CSRPN et CNPN
- DEP du Caraïb Moter pour la carrière au Vauclin  
→ avis défavorable du CNPN, en attente d'un dossier mis à jour qui sera soumis à nouveau au CSRPN et CNPN

- **Dossiers à venir** :

- Demande du Parc pour le moqueur à Gorge Blanche à la suite des travaux du thésard de JRGD  
→ proposition DEAL d'attendre le rendu de la thèse et ses recommandations sur les suites à donner, avant de lancer la demande pour le parc pour une CMR/plan de gestion
- Demande de renouvellement de Damien CHEVALLIER pour les TM, CNRS  
→ proposition DEAL d'attendre le rendu des 1ères dérogations avant de renouveler et réflexion sur la communication vers le Grand Public des manip scientifiques
- Demande de renouvellement du CBMq  
→ proposition DEAL d'attendre le rapport bilan avant de renouveler
- Proposition : attente des rendus des dérogations précédentes pour se positionner - AVIS
- Demande ONF non déposée
- Parcs éoliens

Julie GRESSER propose que les prolongations n'excèdent pas 6 mois.

Les membres du CSRPN votent et valident ce principe.

Julie GRESSER fait un point particulier sur les DEP liés aux projets de parcs éoliens en cours et à venir :

- **Parc éolien GRESS 1 : point d'avancement**

M. Rémi PICARD est en charge du suivi de l'impact sur les Chiroptères (dans son cadre professionnel). Environ 25 cadavres ont été retrouvés, dont 7 des 11 espèces protégées. Il précise également la présence de deux cadavres de martinets.

M. Rémi PICARD a mis en place un protocole de suivi standard, qui permet d'avoir une première évaluation de l'impact des éoliennes.

Les prochains projets devront faire l'objet d'une DEP de manière systématique, au vu de l'impact

mesuré.

Parcs éoliens GRESS 2 et 3 : mesures ERC ne nécessitant pas de DEP.

Julie GRESSER propose qu'une doctrine Parc éolien soit mise en place : diagnostic faune, protocole de suivi mortalité et mesures ERC.

→ Documents finaux en cours de rédaction, sur la base des échanges avec les experts locaux et de métropole, un AVIS sera demandé ultérieurement pour valider la doctrine.

#### - **lutte contre l'Iguane Commun (IC),**

Julie GRESSER présente le Plan de Lutte contre l'Iguane Commun (PLIC), qui a pour objectif de limiter l'impact de cette espèce sur l'environnement. Les actions de lutte se répartissent sur le territoire entre l'ONF (zone de protection de l'iguane des petites Antilles – Zone PNA) et la DEAL (zone de lutte contre l'iguane commun – Zone PLIC).

Julie GRESSER informe les membres du CSRPN que des courriers ont été envoyés aux mairies et communautés d'agglomération afin d'expliquer le travail de lutte réalisé par la DEAL et l'ONF.

En un second temps, un travail sera initié avec les collectivités et les privés et peut-être à terme particuliers.

Des formations des agents du PLIC par la DEAL et des agents PNA par l'ONF ont été réalisées (29/11/2019) et seront poursuivies en 2020. L'ONCFS viendra en soutien pour la mise à mort des iguanes.

Le 22 août 2019 a été signé l'arrêté de lutte IC permettant aux collectivités, associations et structures privées, de manière nominative, l'abattage à l'aide d'une carabine <20J (+ support).

L'arrêté de 2013 est maintenu pour la lutte réalisée par les structures État, PNRM, police municipale...

En parallèle, la caravane de sensibilisation circule sur le territoire afin d'expliquer la démarche auprès de la population.

Clara SINGH travaille à l'amélioration du dispositif de mise à mort des iguanes capturés.

- réglementation EEE (nouveaux et futurs arrêtés, demande de dérogation PNM/ONF, demande d'autorisation CNRS, Cas de la *Cherax*, séminaire EEE, outils de com, stage pléco),

Clarisse COURTY fait un point d'information sur la réglementation EEE.

- Parution de l'arrêté du 9 août 2019 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (JO 25 septembre 2019).

Rappel : réglemente 107 espèces dont 65 sont déjà présentes en Martinique.

Interdiction d'introduction sur le territoire, dans le milieu naturel et les usages suivants : détention, transport, transit sous surveillance douanière, colportage, détention, utilisation, échange et commercialisation.

Conséquence de cet arrêté pour les particuliers : inciter à enlever les EEE de leurs jardins et à les éliminer « proprement ».

Conséquence de cet arrêté pour pépiniéristes : ont 6 mois pour déclarer leur stock d'EEE et 2 ans pour le détruire ou le transférer à des établissements de recherche ou de conservation.

Conséquence de cet arrêté pour les établissements de conservation : doivent obtenir une autorisation pour continuer à détenir des EEE.

Des travaux sont en cours à la DEAL pour la réalisation de supports de communication afin de sensibiliser les différents publics concernés.

Projet d'arrêté relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE animales est soumis à la consultation du public depuis le 27/11 jusqu'au 22/12.

Clarisse COURTY fait notamment un focus sur *Cherax quadricarinatus*, espèce inscrite sur l'arrêté mais dont l'inscription sur la liste est remise en cause pour des raisons économiques.

Clarisse COURTY précise qu'un avis du CSRPN sera sollicité pour le 18/12.

Julie GRESSER poursuit avec le cas du Manicou capturé dans les pièges à mangoustes sur les plages ou sur la Caravelle.

D'après l'arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes, toutes les espèces non autochtones sont interdites

d'introduction dans le milieu naturel.

Le décret du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales indique qu'il y a possibilité de déroger.

Pour ce faire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation préfectorale motivée (motifs d'intérêt général, évaluation des conséquences de l'introduction) avec avis du CSRPN et de la CDNPS.

Dans ce cadre, Julie GRESSER présente les demandes suivantes :

→ demande de l'ONF et du PNRM de le relâcher en milieu naturel. avis attendu

Avis favorable du CSRPN

De manière plus globale, cela reste une problématique générale à toutes les espèces non autochtones ne pouvant pas réglementairement être relâchées dans le milieu naturel. Que fait-on de ces espèces ?

Détention en captivité ? Mise à mort ?

Également le cas de l'Iguane commun

→ demande du CNRS (Anne TEISSIER), afin d'obtenir des espèces pour de l'expérimentation animale sur le cerveau - avis attendu

Avis favorable du CSRPN

Clarisse COURTY poursuit et revient sur le sujet de la *Cherax* et fait un rappel du contexte .

Espèce endémique d'Australie et du sud-ouest de la Papouasie Nouvelle-Guinée, introduite en Martinique sans autorisation en 2002 à des fins d'aquaculture pour remplacer *Macrobrachium rosenbergii* jugée moins productive.

Clarisse COURTY mentionne les premières observations de l'écrevisse *Cherax quadricarinatus* dans le milieu naturel en 2007. Depuis en 2018 un stage a été réalisé par M. Thomas BAUDRY afin de définir la répartition de cette espèce en Martinique et les impacts sur le milieu naturel.

Cela a permis de mettre en évidence 13 nouvelles populations d'écrevisses.

Dans la continuité du stage précédent, Thomas B. dans le cadre de son cursus scolaire a effectué des prélèvements d'eau en rivière pour pouvoir mettre en évidence la présence de cette espèce dans les cours d'eau.

M. Thomas BAUDRY explique aux membres du CSRPN le but de son travail et en fait un bilan.

Clarisse COURTY précise qu'en l'absence de données scientifiques sur l'impact de l'espèce sur l'environnement et sachant que la thèse de M. Thomas BAUDRY est toujours en cours, il est demandé aux membres de valider le principe de précaution.

Les membres du CSRPN au vu de la bibliographie, des premières données en local et l'étude en cours, estiment pouvoir se prononcer sans avoir recours au principe de précaution.

Le président de séance, Patrick QUENEHERVE, met au vote et l'ensemble des membres du CSRPN (à l'unanimité) sont favorables à l'inscription de la *Cherax* sur la liste des espèces EEE niveau 2.

Avis favorable du CSRPN

Clarisse COURTY continue son intervention avec des points d'information sur les EEE :

**- Atelier EEE organisé par l'UICN du 10 au 13 février 2020 :**

4 sous-ateliers thématiques :

- Quelle coordination et quelle organisation pour développer la surveillance et renforcer l'action ?
- Prévention et surveillance des EEE marines ?
- Traitement des déchets issus de la gestion des EEE
- Conflit d'intérêt, perception et acceptation de la gestion
- Communication, sensibilisation et mobilisation sur les EEE

### - Communication EEE réalisée/ en projet :

Dans le cadre de la manifestation des Floralies :

- Poster présentant les plantes exotiques envahissantes ornementales
- Plaquette expliquant la réglementation
- Plaquette sur les bonnes pratiques pour évacuer les déchets d'EEE

Guide EEE flore – Guide EEE faune

Plaquette « plantes et poissons d'aquarium »

Travail avec la DAAF, douanes, aéroports sur la prévention d'introduction de végétaux (affiche, message dans les avions...).

### - Stage Pléco en 2020

Stage M2 de 6 mois cofinancé par DEAL/ODE. Les objectifs sont :

- Améliorer la connaissance de l'écologie de ou des espèces, sa/leur répartition en Martinique et la structure des peuplements.
- Évaluer l'impact sur les communautés aquatiques et le milieu physique des cours d'eau.
- Proposer des actions/prescriptions pour contrôler les populations.

Le Pléco est observé depuis 2018 en milieu naturel et des pêches réalisées en 2019 font état d'un état d'invasion alarmant.

Des analyses génétiques ont permis de mettre en évidence une espèce (*Hypostomus niceforoi*) mais plusieurs morphes ont été observés.

*Hypostomus plecostomus* reconnue comme EEE au niveau mondial.

Les membres du CSRPN évoquent le cas du Vacher luisant et souhaitent s'auto-saisir afin de prendre des décisions. Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONO, propose que ce sujet soit le premier sujet à aborder lors du prochain CSRPN.

Le président de séance valide cette proposition.

Par anticipation un groupe de travail est formé pour la rédaction d'une courte synthèse :

- M. TANASI,
- M. DELANNOYE (désigné rapporteur),
- M. DELATTE,
- M. BELFANT,
- M. PICARD,
- M. DEKNUYDT.

Clarisse COURTY rappelle qu'une étude d'impact est actuellement menée par l'association le Carouge.

### - Stratégie EEE

Clarisse COURTY expose une proposition de stratégie sur les EEE. Pour l'application de cette stratégie, il est fait appel à des animateurs par sous-groupe : faune, flore, milieu marin, milieu dulçaquicole et PLIC.

La DEAL serait chargée de l'animation d'un GT EEE rassemblant l'ensemble des acteurs locaux.

La DEAL s'occuperait des actions régaliennes et de communication et de la coordination des animateurs.

Les animateurs auraient en charge la réalisation des actions et la recherche de financements.

Les membres du CSRPN considèrent que la DEAL se désengage sur ce sujet en ne finançant pas directement les actions. Clarisse COURTY rappelle que les budgets alloués par le ministère sur la ligne des EEE ne sont pas assez élevés.

M. Jean-François BERNARD propose qu'une approche par le milieu soit appliquée face à ce type de problématique.

Mme Elisabeth ETIFIER-CHALONO considère qu'il faut au préalable de la stratégie établir un état des lieux des connaissances.

La stratégie est à retravailler à la suite du premier Groupe de Travail EEE et sera envoyée aux membres du CSRPN.

- habitats : liste habitat ZH,

Les membres du CSRPN souhaitent que cette demande soit formalisée par le biais de la DEAL,

sous forme de demande d'avis provenant de l'IRD (mandaté par le Ministère). Il est également demandé la transmission d'un cahier des charges afin de clarifier la démarche.

Fin de la séance : 17h30

Le Président du CSRPN  
Docteur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX

